

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **19 juin 2020** à **20h00**

N° délibération
D2020-04-07

Date de convocation
12 juin 2020

Date d'affichage
12 juin 2020

Nombre de conseiller

<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absent exc.</i>	<i>Absents</i>	<i>Votants</i>
15	14	1	0	15

Etaient présents

M. WOLLJUNG Serge	Mme LUBNAU Dominique	Mme PECYNA Carole
M. MULLER Jean-Marie	M. GIRARD Guy	M. BOULANGE Philippe
Mme PIQUEMAL Anne	Mme CAISSUTTI Claudie	M. PEREZ Thomas
Mme MARTIGNON Sonia	M. MARTIN Michel	Mme KRÄWER Alice
M. POINSIGNON Gilles	Mme WAGNER Mirèse	

Était absent excusé

M. FALLITO Giovanni Pouvoir à M. MULLER Jean-Marie

Objet : **DGFIP - adhésion au dispositif de paiement par internet PayFip**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 1611-5-1 ;

VU l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives, notamment son article 9 ;

VU le décret n° 2018-689 du 1^{er} août 2018 relatif à l'obligation pour les administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne ;

CONSIDERANT l'obligation de toutes les communes de proposer une offre de paiement dématérialisé pour le règlement des factures périscolaire à l'horizon 2022 ;

CONSIDERANT que cette offre de paiement dématérialisée implique une adhésion au dispositif PayFip avec le service de paiement en ligne de la Direction Générale des Finances Publiques par la signature d'une convention ;

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le paiement dématérialisé s'entend soit par un paiement au moyen d'une carte bancaire, y compris par l'intermédiaire d'une plateforme de paiement, soit par un prélèvement bancaire.

La mise en place de cette offre de paiement nécessite que la commune adhère au dispositif PayFip le 1^{er} septembre 2020.

Comme pour tout encaissement par carte bancaire, des frais de transaction réalisés via ce dispositif seront à la charge de la commune :

- ✓ 0,25 % du montant de l'opération + 0,05 € par transaction

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'adhésion au dispositif PayFip de la Direction Générale des Finances Publiques

Fait à Silly-sur-Nied, le 19 juin 2020

Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied



Signature et cachet